

18 février 2014 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, en hommage aux anciens combattants musulmans, à Paris le 18 février 2014.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les ministres,
Mesdames, Messieurs les élus,
Messieurs les représentants des cultes,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Monsieur le Recteur,

C'est un moment, je le sais, particulièrement émouvant pour vous. Non seulement de nous accueillir ici, mais de saluer la mémoire des musulmans qui sont venus combattre, lors de la Première Guerre mondiale, puis ensuite lors de la Seconde pour libérer notre pays.

Cette année, la France va célébrer deux événements majeurs : le début de la Grande Guerre et le commencement de la Libération de notre pays avec le 70ème anniversaire des Libérations. Dans ces moments cruciaux, dans ces deux moments historiques, des hommes sont venus du monde entier pour nous sauver. Et une grande part de ceux qui sont venus d'Afrique, étaient des musulmans.

C'est cette vérité simple que je suis venu rappeler aujourd'hui pour que personne n'oublie ou pire même, pour que personne n'occulte cette vérité. C'est aux enfants de ceux qui sont venus combattre sur notre sol, un sol où ils n'étaient pas nés, que je tiens à m'adresser aujourd'hui. Pour qu'ils soient fiers de ce qu'on fait leurs parents, leurs grands-parents, pour notre pays, pour la République.

Je fais cet hommage, ici, dans un lieu chargé de symboles : la Grande mosquée.

La Grande Mosquée fut en effet construite au lendemain de la Première Guerre mondiale, avec une intention bien particulière : la reconnaissance de la Nation française à l'endroit des soldats musulmans.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Recteur, cette mosquée est née de la volonté des Maréchaux de France ceux-là mêmes qui avaient été les chefs de ces soldats venus du monde entier, et pour beaucoup musulmans. Ces Maréchaux de France voulaient qu'il y ait un lieu qui puisse saluer, rappeler, transmettre.

Ils furent entendus puisque un vote du Parlement, le 29 juin 1920 le rapporteur en était Edouard HERRIOT put dégager un budget destiné à la construction de la mosquée. Et c'est le Président Gaston DOUMERGUE qui inaugura ici ce lieu, le 15 juillet 1926.

La Grande mosquée est désormais inscrite dans le paysage parisien. C'est un lieu de culte, mais aussi un lieu de culture, un lieu d'échanges, où toutes les religions se retrouvent, où toutes les générations peuvent également partager des moments de recueillement et toujours de fidélité à la Nation et à la République.

Cette Grande mosquée devait permettre de saluer le sacrifice des musulmans qui avaient combattu, et pour beaucoup étaient morts durant la Première Guerre mondiale, mais également des musulmans qui avaient combattu sous l'uniforme français, en Crimée en 1853, au Mexique, puis à Sedan

Tous ces événements n'étaient pas forcément des victoires et ne correspondaient pas toujours à ce que l'on pouvait attendre de la France. Mais ces soldats étaient venus. Ils étaient venus pour marquer leur fidélité et leur loyauté à ce qui n'était pas la République puisque il y avait la

marquer leur identité et leur loyauté, à ce qui n'était pas la République puisque j'ai évoqué la Crimée, le Mexique et Sedan : c'était l'Empire mais à ce qui était la nation française.

Mais c'est surtout par rapport à la Grande Guerre que cette mosquée, cette Grande mosquée, ici à Paris, avait été construite et voulue.

Monsieur le Recteur, je sais combien vous êtes attaché à ces évocations. Puisque c'est à votre initiative, en 1992, qu'une plaque fut posée à Verdun. Dix ans plus tard, vous avez défendu l'idée d'un monument sur ce même champ de bataille Verdun car beaucoup de soldats musulmans y avaient fait, là-encore, la démonstration de leur courage et avaient payé le prix du sang. Ce monument fut inauguré en 2006. Et aujourd'hui, c'est un projet que vous portez depuis plus de vingt ans, qui aboutit et qui trouve sa consécration.

Les soldats que l'on évoque aujourd'hui, c'était qui ? Des tirailleurs, des goumiers, des spahis, parfois même des zouaves. Tels étaient les noms de leurs régiments. Qui étaient-ils ? C'était parfois des conscrits, parfois des engagés, parfois des combattants volontaires. Beaucoup venaient d'Algérie : 175 000, mobilisés pour la guerre de 1914. Près de 25 000 y laissèrent leur vie.

D'autres furent recrutés en Afrique noire : 180 000 tirailleurs durant la Première Guerre mondiale, essentiellement du Sénégal. Mais nous avons eu aussi des Tunisiens, des Marocains, qui sont venus se battre en France. D'autres encore venaient de plus loin, des Comores, de Djibouti, et des actuels Outre-mer.

Partout, ces hommes se sont illustrés par leur bravoure et ont forcé l'admiration de leurs chefs je citais les Maréchaux de France. A la fin de la Grande Guerre, les unités de maghrébins furent parmi les plus décorées de l'armée française. Les tirailleurs sénégalais reçurent eux, le 28 avril 1919, l'hommage de Georges CLEMENCEAU, encore Président du Conseil, qui leur remit la Croix de guerre.

Trente ans plus tard, d'autres hommes, venus des mêmes territoires, parfois fils des premiers, ont répondu présents à l'appel du général de GAULLE puis, ensuite, de la France pour aller combattre pour sa libération. J'ai eu l'occasion de rendre hommage, à Bastia, aux goumiers marocains qui jouèrent un rôle majeur dans la libération de la Corse en 1943, premier département à pouvoir être libéré en métropole, annonçant ainsi la libération de notre pays un an plus tard.

Pour la libération de notre pays par l'armée de Provence, 40% des effectifs étaient des soldats musulmans. Je rappelle qu'en août 1944, l'armée du général de LATTRE de TASSIGNY, était composée d'un grand nombre de Français d'Afrique du Nord, de toutes confessions d'ailleurs : juifs, catholiques, musulmans Au total, plus de 70 000 musulmans et sans doute davantage, participèrent à la libération de la France.

Dix gradés et tirailleurs seront faits compagnons de la Libération par le général de GAULLE. Et l'un, plus illustre que d'autres, fut le Roi Mohammed V. Le général de GAULLE voulait ainsi démontrer, en faisant ces choix, que c'était des hommes venant de partout qui avaient contribué à la libération de notre pays et qui resteraient à jamais des compagnons.

Nous avons donc dévoilé deux plaques qui rappellent les régiments, pour la Première Guerre, comme pour la Seconde. Mais nous avons aussi voulu, au-delà de ce mémorial, identifier les soldats qui ont laissé leur vie sur notre territoire. Chacun pourra donc retrouver ici, à travers ces bornes interactives, l'identité et le parcours de ces hommes. C'est une réparation qui est ainsi accomplie.

Ces hommes n'étaient pas des inconnus, mais ils étaient des anonymes. Non pas que l'on voulait les oublier mais, puisqu'ils n'étaient pas nés en France, sur notre territoire, ils ne pouvaient pas figurer sur les monuments aux morts. Il était temps que nous puissions accomplir cet acte de justice. C'est fait aujourd'hui. Maintenant, les soldats musulmans tombés pour notre pays pourront être connus de tous et surtout de leurs propres enfants ou petits-enfants, qui retrouveront leur parcours, leur combat, leur gloire.

Il est vrai qu'il est né une fraternité des armes à travers ces conflits. Et cette Grande mosquée nous le rappelle. Il y a eu un lien très fort établi, après la Première Guerre mondiale, entre l'Islam et la République, pour la défense de la souveraineté et de la liberté de notre pays.

C'est pourquoi cet hommage qui s'adresse aux morts est également tourné vers les vivants. C'est un appel au respect : au respect des morts d'hier, ceux qui ont combattus pour nous et au respect des morts d'aujourd'hui, à travers l'obligation qui nous est faite de permettre dans nos cimetières d'avoir des carrés confessionnels.

Mais c'est aussi un appel au respect des vivants qui nous oblige à lutter farouchement contre les discriminations, les inégalités, pire encore, le racisme, et à être intraitables à l'égard des paroles et des actes anti-musulmans, à la profanation des lieux de cultes. S'en prendre à une mosquée, comme encore la semaine dernière à Blois, ou s'en prendre à une église, à une synagogue à un temple, c'est s'attaquer à l'ensemble de la communauté nationale.

Jamais personne dans notre pays, ne doit pouvoir être menacé, ou pire même agressé, pour ses croyances pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Ce principe est inscrit depuis deux siècles dans notre déclaration des droits de l'Homme. Nous y sommes particulièrement vigilants.

La France, elle est riche de sa diversité, mais elle est forte de son unité. Une valeur essentielle nous permet de faire vivre ces deux exigences : c'est la laïcité. Pour que tous les citoyens puissent vivre ensemble, pour qu'aucun n'ait à renoncer à ses convictions, pour que nul ne puisse imposer sa religion à l'autre, nos règles communes doivent être fixées par une seule loi : la loi de la République.

C'est au nom de la laïcité qu'est reconnu un Islam de France. Un Islam qui porte un message d'ouverture, de tolérance, de solidarité. Un Islam qui ait ses lieux et ses imams en parfaite harmonie avec les valeurs que nous partageons tous et qui doivent être formés en conséquence, en lien avec nos universités. Un Islam qui ait une représentation, et une place pour dialoguer avec l'Etat. Un Islam donc parfaitement compatible avec les valeurs de la République.

Je l'ai dit, Mesdames et Messieurs, l'hommage que nous rendons aujourd'hui aux soldats musulmans morts pour la France s'adresse à toute la communauté nationale, et à toutes celles et tous ceux qui, à un moment, s'interrogent sur leur destin, sur leur place et parfois même sur leur identité.

Aux descendants de ces soldats, où qu'ils soient, je leur dis ici ma gratitude. A ceux qui sont en France, devenus Français, pleinement Français, je leur dis aussi combien ils peuvent être fiers de leur pays et de leurs parents, et conscients que la République a une dette à leur égard. La France n'oubliera jamais le prix du sang versé. Elle gardera en mémoire les noms de ceux qui se sont battus pour notre liberté, sans distinction d'origine, ni de religion.

Le devoir de mémoire honore une Nation. Il permet le rassemblement de tous, il réconcilie les histoires personnelles familiales, parfois tourmentées. Il participe de la reconnaissance du parcours de chacun. Le devoir de mémoire est aussi une contribution, non seulement à ce que notre pays a été, mais à ce qu'il peut être si nous ajoutons à ce devoir de mémoire le devoir de réussite.

Car et nous en avons fait la preuve aujourd'hui nous partageons le même destin, nous sommes dans la même communauté : la Nation. Une Nation doit toujours regarder l'Histoire pour savoir comment elle peut préparer son avenir. C'est ce que nous avons fait ici dans ce lieu, la Grande mosquée, en reconnaissance pour tous ces soldats venus du monde entier nous donner notre liberté, à ces musulmans qui sont restés des musulmans jusqu'au bout, mais d'abord qui ont donné leur sang pour la France.

Merci.